Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 20

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'Etats, la Suisse était rentrée dans l'esprit de ses traditions et de ses institutions primitives : posée sans réserve, cette thèse est sujette à plus d'une objection, mais elle est juste en ce qui concerne la défense du pays.

Ce progrès, toutefois, n'est qu'un point de départ, et il n'est si grand que parce qu'il en rend possible une multitude d'autres.

Enlevée aux vues étroites et aux préjugés routiniers qu'entretient l'esprit local, notre vie militaire nationale est libre de se développer. Le but à atteindre est de si bien utiliser nos forces et nos ressources militaires qu'il n'y en ait point de perdues.

Cherchons donc à favoriser tout ce qui peut développer nos institutions militaires, tout ce qui tendra à faire de nos milices un tout compacte, ne restons pas stationnaires mais marchons dans la voie du progrès.

Et si nous rejetons une partie des innovations qui nous paraissent inutiles dans le projet, acceptons aussi ce qu'il y a d'utile au bien de l'armée, de conforme aux idées saines de la tactique nouvelle.

Lausanne, 8 août 1869.

Au nom de la minorité de la commission,

Le rapporteur,
Louis TRONCHIN, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les essais de carabines qui se font à l'école de cavalerie actuellement à Aarau marchent très bien. « Nous sommes arrivés, nous écrit un des officiers de cette école, à un excellent résultat quant à la tranquillité des chevaux au feu. Nos hommes tirent à cheval avec toute l'assurance désirable; quelques amateurs venus, ces jours derniers, pour assister à nos manœuvres, en ont été très heureusement impressionnés. Nous avons environ deux semaines devant nous jusqu'à la fin de l'école et j'espère que ce temps nous permettra de réaliser encore des progrès désirables, quoique nous ayons été un peu contrariés par le mauvais état sanitaire des chevaux et par quelques armes et munitions défectueuses. Quant aux armes essayées nous avons des carabines prussiennes assez mauvais spécimens. Vetterli a envoyé 4 pièces à 7 coups qui sont un peu lourdes, Martini un mousqueton charmant à 1 coup; en outre 3 Remington dont un seul s'adapte à notre munition. Il avait été question aussi de mousquetons français transformés, à cartouche métallique, et de Spencer américains, qu'on dit très pratiques; mais on n'a pas vu ces modèles-là. »

En date du 18 septembre écoulé, le Conseil fédéral a approuvé un règlement pour le transport des militaires blessés et malades, ainsi qu'une ordonnance sur l'organisation de waggons de chemins de fer pour le transport de blessés.

En date du 20 septembre il a aussi recommandé à l'Assemblée fédérale la demande en grâce du nommé Mathieu *Schwere*, de Etzwyl (Argovie), que le tribunal de district de Zurzach a condamné, le 16 juin dernier, pour être entré au service militaire romain, à 4 semaines d'emprisonnement et à la privation des droits civils durant une année.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. - Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.